

Le 25 novembre 2022

Destinataires : Directeurs de division scolaire  
Directeurs des autorités scolaires des Premières Nations et des conseils tribaux

**Objet : Instrument de mesure du développement de la petite enfance (IMDPE)  
2022-2023 — Appel à l'action**

Bonjour,

Comme nous l'avons mentionné dans notre communication de juillet dernier, le ministère de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance du Manitoba reprend la collecte de données pour mesurer la « maturité scolaire des élèves » de la maternelle au moyen de l'Instrument de mesure du développement de la petite enfance (IMDPE). Les enseignants de la maternelle de toutes les divisions scolaires publiques participeront à cette collecte de données en février et en mars 2023. Les écoles des Premières Nations sont également invitées à prendre part au projet. Suite à près de trois ans de riposte à la pandémie de la COVID-19, les renseignements recueillis par l'entremise de cet instrument dessineront un portrait de l'impact sur les plus jeunes de nos apprenants et créeront la possibilité de fournir des réponses ciblées pour renforcer l'apprentissage des élèves, y compris l'apprentissage de la petite enfance et la garde d'enfants ainsi que le système d'éducation de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année.

L'IMDPE est un questionnaire en 103 points élaboré par Dan Offord, Ph. D., et Magdalena Janus, Ph. D., de l'Offord Centre for Child Studies de l'Université McMaster. Les enseignants de la maternelle remplissent le questionnaire pour chaque élève, à raison de 10 à 20 minutes environ par élève.

L'IMDPE sert à mesurer la « maturité scolaire des élèves » dans cinq domaines du développement de la petite enfance : santé et bien-être physiques; aptitudes sociales; maturité affective; capacités langagières et cognitives; habiletés de communication et connaissances générales. Cet outil qui permet de déterminer les forces et les besoins de groupes d'élèves dans les écoles peut être un prédicteur du développement des enfants dans les années scolaires ultérieures. Signalons que ses résultats ne sont jamais utilisés pour l'évaluation individuelle des élèves. Pour en savoir plus sur l'IMDPE, rendez-vous à l'adresse <https://edi.offordcentre.com/about/what-is-the-edi> (en anglais seulement).

Après avoir recueilli et analysé les données tirées de l'IMDPE, l'Offord Centre for Child Studies et le ministère de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance feront rapport des résultats obtenus. La production d'un rapport pour une école exige au moins sept questionnaires remplis et valides provenant de cet établissement.

Après la mise en œuvre de l'IMDPE, chaque division scolaire ou école participante des Premières Nations recevra 132 \$ pour couvrir les frais d'administration généraux et 11 \$ par questionnaire rempli.

Chaque division scolaire ou école participante des Premières Nations doit désigner un coordonnateur local de l'IMDPE. Premier point de contact pour l'école et le personnel enseignant, cette personne collaborera étroitement avec le coordonnateur de l'IMDPE de l'Offord Centre for Child Studies et Carol Chabbert, coordonnatrice provinciale de l'IMDPE du Ministère. Les responsabilités du coordonnateur local de l'IMDPE sont les suivantes :

- envoyer des documents d'information portant sur l'IMDPE aux administrateurs scolaires, au personnel enseignant et aux parents;
- recueillir et transmettre des listes de classes et des renseignements concernant les élèves de manière sécurisée;
- s'assurer que le personnel enseignant a reçu une formation sur l'IMDPE;
- s'assurer que les enseignants de la maternelle remplissent les questionnaires pour chaque élève;
- aider à résoudre les problèmes logistiques.

Veuillez transmettre les renseignements suivants à Carol Chabbert, coordonnatrice provinciale de l'IMDPE, par courriel ([Carol.Chabbert@gov.mb.ca](mailto:Carol.Chabbert@gov.mb.ca)) d'ici le 7 décembre 2022 :

- nom, poste, adresse de courriel et numéro de téléphone du coordonnateur local de l'IMDPE de votre division scolaire ou de votre école des Premières Nations.

N'hésitez pas à transmettre toute question que vous pourriez avoir à Carol Chabbert.

Nous vous sommes reconnaissants de votre participation au projet de l'IMDPE de cette année, et nous vous remercions des efforts constants que vous consentez pour mieux comprendre et améliorer la santé développementale des enfants du Manitoba.

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments distingués.

La sous-ministre adjointe de la Division  
de la réussite scolaire et de l'inclusion,

*Original signé par*

Janet Tomy

c. c. Présidents de commission scolaire  
Directeurs d'école des Premières Nations (maternelle)  
Manitoba School Boards Association  
La Manitoba Teachers' Society  
Manitoba Association of School Superintendents  
Manitoba First Nations Education Resource Centre  
Manitoba First Nations School System  
Allison Potter, Directrice par intérim, Direction de l'amélioration continue  
Helen Robinson-Settee, Directrice, Direction générale de l'inclusion des autochtones  
Rhonda Shaw, Directrice administrative par intérim, Direction de l'apprentissage et des résultats  
Kassy Assié, Directeur général, Bureau de l'éducation française  
Patricia Raso, coordonnatrice à l'Offord Centre for Child Studies  
Carol Chabbert, coordonnatrice provinciale de l'IMDPE, Direction de l'amélioration continue